

Le 1^{er} mai 2017

Objet : Programme d'aide à la mise de fonds de la Nouvelle-Écosse

Le 26 avril 2017, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a annoncé une nouvelle initiative pour aider les acheteurs d'une première maison admissibles. À compter du 1^{er} mai 2017, le Programme d'aide à la mise de fonds procurera aux emprunteurs le montant de la mise de fonds d'une maison en contrepartie d'un prêt d'une valeur pouvant atteindre 5 % du prix d'achat. Les prêts seront garantis par une deuxième hypothèque, d'une valeur maximale de 14 000 \$ dans la Municipalité régionale d'Halifax (MRH), et de 7 500 \$ ailleurs dans la province.

Les critères d'admissibilité à ce programme, tout comme le processus de demande, se trouvent sur le site Web d'habitation de la Nouvelle-Écosse (en anglais) : <https://housing.novascotia.ca/downpayment>

Genworth Canada fournira une assurance prêt hypothécaire aux emprunteurs admissibles au Programme d'aide à la mise de fonds. Les demandes d'assurance prêt hypothécaire doivent être soumises de la manière suivante :

- Les prêts hypothécaires doivent être soumis sous la catégorie « Mise de fonds empruntée ». Les critères de souscription relatifs à chaque produit se trouvent sur le site Web de Genworth : <http://genworth.ca/fr/products/borrowed-down-payment-program.aspx>
- Les taux de prime d'assurance prêt hypothécaire de la catégorie « Mise de fonds empruntée » sont les suivants :

Ratio prêt/valeur	Taux de prime
90,01 à 95 %	4,50 %
85,01 à 90 %*	4,00 %
80,01 à 85 %*	2,80 %

* pour les ratios prêt/valeur de 80,01 à 90 %, la mise de fonds empruntée ne doit pas dépasser 5 % de la valeur de la propriété.

- Dans chaque demande pour laquelle une partie de la mise de fonds provient du Programme d'aide à la mise de fonds, le rapport d'amortissement total de la dette doit inclure le remboursement du prêt sous la rubrique « autres obligations ». Il faut appliquer le taux de référence de la Banque du Canada pour le taux d'intérêt du prêt et une période d'amortissement de 10 ans, afin de connaître le montant mensuel de remboursement du prêt.
- Le Prêteur devra s'assurer que la documentation requise est présente au dossier afin de confirmer que les emprunteurs ont été approuvés dans le cadre du Programme d'aide à la mise de fonds.

Si vous avez des questions ou préoccupations sur la présente mise à jour, n'hésitez pas à communiquer avec votre représentante ou représentant Genworth dont le nom figure ci-dessous.

Nom	Titre	Téléphone	Courriel
Catherine Adams	Vice-présidente, Développement des affaires	905 287-5375	catherine.adams@genworth.com
Scott Galbraith	Vice-président, Développement des affaires	905 287-5367	scott.galbraith@genworth.com
Mark Stamm	Vice-président, Développement des affaires	514 347-5759	mark.stamm@genworth.com
Marc Shendale	Vice-président, Développement des affaires	905 287-5392	marc.shendale@genworth.com
Kiki Sauriol-Roode	Vice-présidente, Développement des affaires	905 287-5379	kiki.sauriol-roode@genworth.com

Je vous prie d'accepter mes salutations distinguées.



Debbie McPherson

Genworth Canada

Première vice-présidente, Ventes et marketing

Téléphone : 905 287-5465

Courriel : debbie.mcpherson@genworth.com